CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION

Vingt-sixième session du Comité pour les animaux
Genève (Suisse), 15 – 20 mars 2012 et Dublin (Irlande), 22 – 24 mars 2012

Examen périodique d'espèces animales inscrites aux annexes CITES

ESPECES SELECTIONNEES POUR ETUDE ENTRE LA COP13 (2004) ET LA COP15 (2010)

1. Le présent document a été préparé par le Secrétariat.

2. Dans la résolution Conf. 11.1 (Rev. CoP15) sur la *Constitution des comités*, la Conférence des Parties décide que le Comité pour les animaux entreprendra un examen périodique d'espèces animales inscrites aux annexes à la CITES, notamment:

   a) en établissant un calendrier pour l'examen de l'état biologique et au niveau commercial de ces espèces;

   b) en demandant aux Parties s'il est nécessaire d'examiner des espèces particulières en travaillant directement avec les Etats des aires de répartition dans le processus de sélection, et en leur demandant leur assistance dans cet examen; et

   c) en préparant et en soumettant pour examen aux sessions de la Conférence des Parties, par l'intermédiaire du gouvernement dépositaire, les propositions d'amendements résultant de l'examen.

3. En application de ces dispositions, le Comité pour les animaux a sélectionné à sa 22e session (AC22, Lima, juillet 2006) 32 taxons pour son examen périodique pour la période comprise entre la 13e et la 15e sessions de la Conférence des Parties (2004-2010) (voir le compte rendu résumé de l'AC22).

4. Conformément à la décision 13.93 (Rev. CoP15), le Comité pour les animaux a également fait figurer les Felidae (représentant 39 taxons) dans son examen des annexes à l'issue de la 13e session de la Conférence des Parties.

5. L'état de l'examen périodique des 71 taxons mentionnés aux paragraphes 2 et 3 ci-dessus est résumé dans l'annexe au document AC26 Doc. 13.1.

6. Suite à la 25e session du Comité pour les animaux (AC25, Genève, juillet 2011), il restait 51 taxons (indiqués dans le tableau ci-dessous) pour l'examen desquels aucun volontaire ne s'était proposé.

Espèces animales sélectionnées pour l'examen périodique de la CoP13 (2004) à la CoP15 (2010) qui nécessitent encore un examen détaillé

Ordre	Famille	Taxon
CLASSE MAMMALIA (MAMMIFERES)		
CARNIVORA	Felidae	*Catopuma badia*
		Felis bieti
		Felis chaus
		Felis manul
		Felis margarita
		Felis nigripes
		Felis silvestris
		Leopardus braccatus
		Leopardus colocolo
		Leopardus geoffroyi
		Leopardus guigna
		Leopardus jacobitus
		Leopardus pajeros
		Leopardus pardalis
		Leopardus tigrinus
		Leopardus wiedii
		Prionailurus bengalensis
		Prionailurus iriomotensis
		Prionailurus planiceps
		Prionailurus rubiginosus
		Prionailurus viverrinus
		Profelis aurata
		Puma concolor
		Puma yagouaroundi
CLASSE AVES (OISEAUX)		
GALLIFORMES	Phasianidae	*Argusianus argus*
		Catreus wallichii
		Crossoptilon crossoptilon harmani (formally adopted as *Crossoptilon [crossoptilon] harmani* under CITES)
		Gallus sonneratii
		Ithaginis cruentus
		Lophophorus impejanus
		Lophophorus lhuysii
		Lophophorus sclateri
		Lophura imperialis
		Mitu mitu
		Polyplectron bicalcaratum
		Polyplectron germaini
		Syrmaticus humiae
		Tetraogallus caspius
		Tetraogallus tibetanus
		Tragopan melanocephalus
CLASSE AMPHIBIA (AMPHIBIENS)		
ANURA	Bufonidae	*Bufo periglenes*
		Bufo superciliaris
		Nectophrynoides tornieri
		Nectophrynoides viviparus
		Spinophrynoides osgoodi
	Microhylidae	*Dyscophus antongilii*
	Ranidae	*Euphlyctis hexadactylus*
		Hoplobatrachus tigerinus
	Rheobatrachidae	*Rheobatrachus silus*

Ordre	Famille	Taxon
		Rheobatrachus vitellinus
CAUDATA	Cryptobranchidae	*Andrias davidianus*

7. A l'AC25, le Comité pour les animaux a créé un groupe de travail intersessions chargé d'examiner les espèces de Galliformes figurant dans la liste ci-dessus. Les conclusions de ce groupe de travail, dont les examens devraient s'achever pour la présente session, sont traitées sous le point 13.2.1 de l'ordre du jour.

8. A la 61e session du Comité permanent (Genève août 2011), le président du Comité pour les animaux a présenté un rapport verbal sur l'examen périodique des annexes, soulignant le retard pris en la matière compte tenu du manque de volontaires pour entreprendre les examens. Il a pensé qu'un appui financier pour réaliser cette mission pourrait être utile. Le Comité permanent a convenu qu'il était nécessaire de faire rapidement progresser l'examen périodique et que cette question devrait être à nouveau étudiée à sa 62e session, en juillet 2012. Il a par ailleurs indiqué que les Parties membres de l'Union européenne seraient prêtes à formuler des propositions concrètes à cet effet et que d'autres Parties devraient aussi soumettre des idées.

9. A la demande du Comité pour les animaux, le Secrétariat a publié le 21 septembre 2011 la Notification aux Parties n°2011/038 dans laquelle le Comité invitait des volontaires à terminer les examens restants d'espèces animales sélectionnées pour la période 2004-2010. Les Parties prêtes à apporter leur aide étaient priées de prendre contact avec le Président du Comité pour les animaux.

10. Au moment de la rédaction du présent document (fin janvier 2012), l'Australie a répondu favorablement en proposant de réaliser l'examen de *Rheobatrachus silus* et de *Rheobatrachus vitellinus* et la Chine a remis au Secrétariat un examen d'*Andrias davidianus* (voir annexe, dans la langue dans laquelle l'examen a été soumis).

Action requise par le Comité pour les animaux

11. Le Président du Comité pour les animaux est invité à remettre tout éventuel nouveau commentaire envoyé par des volontaires en réponse à la notification n°2011/038. Le Comité pour les animaux est invité à décider des prochaines mesures à prendre s'agissant des espèces mentionnées au paragraphe 10 ci-dessus et à indiquer si l'examen des espèces animales restantes doit être maintenu ou non.